



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mars 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mars 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1997

**Subvention aux associations sur proposition de l'Office Municipal
des Associations de Protection, Défense et Solidarité**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme
Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme
Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie
COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-
Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN,
M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Ségolène ROYAL

Madame Françoise GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition de l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité,

Au titre de l'année 1997 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget Primitif, les subventions annuelles aux associations niortaises affiliées à l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité ont été établies aux montants qui figurent dans les tableaux ci-joints.

Pour obtenir le versement de la subvention mentionnée, l'association doit avoir fourni à l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité les documents budgétaires et les rapports d'activités qui lui sont demandés en début d'année.

Comme l'année passée la Majorité Municipale, considérant comme prioritaire le soutien à la vie associative, a décidé :

- de maintenir la masse financière affectée aux subventions aux associations au niveau de 1996,
- d'apporter un soutien supplémentaire aux associations qui passeront avec la Ville de Niort, sur une période pluriannuelle, des contrats d'objectifs portant notamment sur la vie dans les quartiers et plus généralement s'intégrant dans une autre priorité de l'action municipale : la politique de la Ville (participation aux animations estivales, présence dans les quartiers, accueil des jeunes,...).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les sommes ainsi définies.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Françoise GAILLARD